



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

Risque routier professionnel

Comprendre-Evaluer-Agir

11 mai 2022

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION
Carsat Retraite
& Santé
au travail
— Midi-Pyrénées —

OPPBTP



prevaly
Votre partenaire
Santé Travail 1



Risque routier professionnel

Programme

1-Comprendre

Les chiffres et accidentologie routière en Occitanie: Sélim ABDI - Observatoire Régional de Sécurité Routière/DREAL

Les enjeux du risque routier professionnel: Fabien Vivès - Contrôleur de sécurité – Carsat MP

2-Evaluer

Obligations et responsabilités : Christian MAMPOUYA – Ingénieur de prévention - DREETS

3-Agir

- **Témoignage d'entreprise par l' Etablissement Santé Relais Domicile (SRD)**
Corinne VIEULES: directrice des soins
Murielle BLANC: responsable qualité et gestion des risques
- **Mission et contributions des Service de Prévention et Santé au Travail :**
Laetitia LABELLE - Technicienne Prévention Risques Professionnels – Prévally
- **Accompagner les plans de Mobilité Employeur :** Valérie VINCENT – Chargée de mission management de la mobilité - TISSEO Collectivités
- **Ressources et outils mobilisables:** Stéphane ROIG - Conseiller en prévention - OPPBTP



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Risque routier Professionnel

Comprendre

Chiffres et accidentologie routière en Occitanie

Sélim ABDI

Observatoire Régional de Sécurité
Routière

11/05/2022

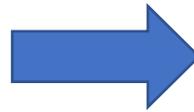
SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

Les « données accidents » exploitées en préfecture

- Les bulletins d'analyse des accidents corporels (dits « fichiers BAAC ») de la circulation établis par les forces de l'ordre (GN, PN) → ATBH
- Une définition de l'accident corporel par arrêté du 27/03/2007
- Des documents dont la grille à renseigner répond à un cadre précis (caractéristiques, lieux, véhicules, usagers) « chargés » dans une base informatique



**Bulletin Analyse
Accident Corporel -
BAAC**



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**

**Analyse du BAAC
pour statistiques**



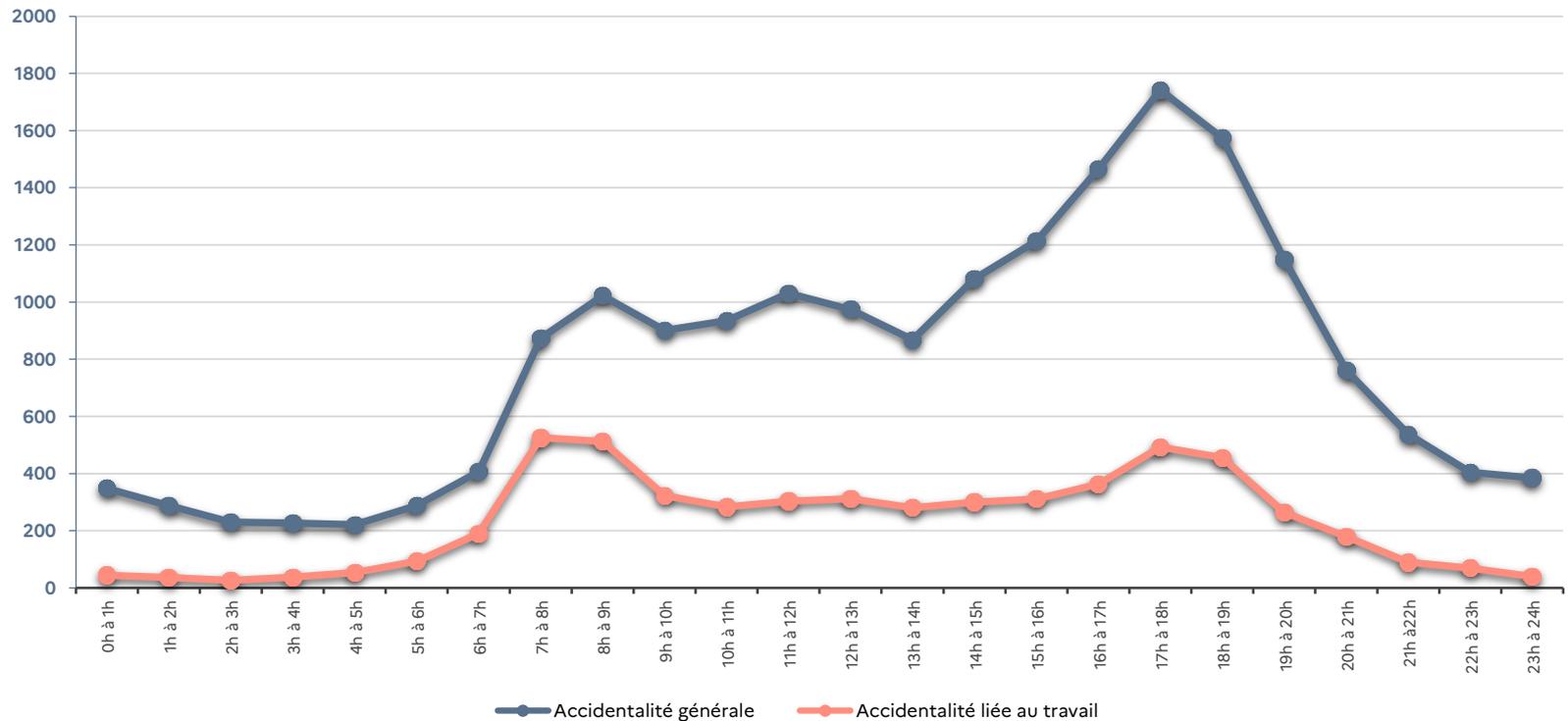
Les « données accidents » exploitées en préfecture

- Un outil imparfait pour mesurer avec précision l'accidentalité liée aux déplacements trajet et mission
- *Mais un indicateur de tendance intéressant dès lors qu'un nombre de données accidents est suffisamment significatif*
- Pour la région Occitanie, aux alentours de 4 000 accidents corporels annuels (hors contexte Covid), dont 1 100 liés à une activité professionnelle

L'accidentalité en Occitanie

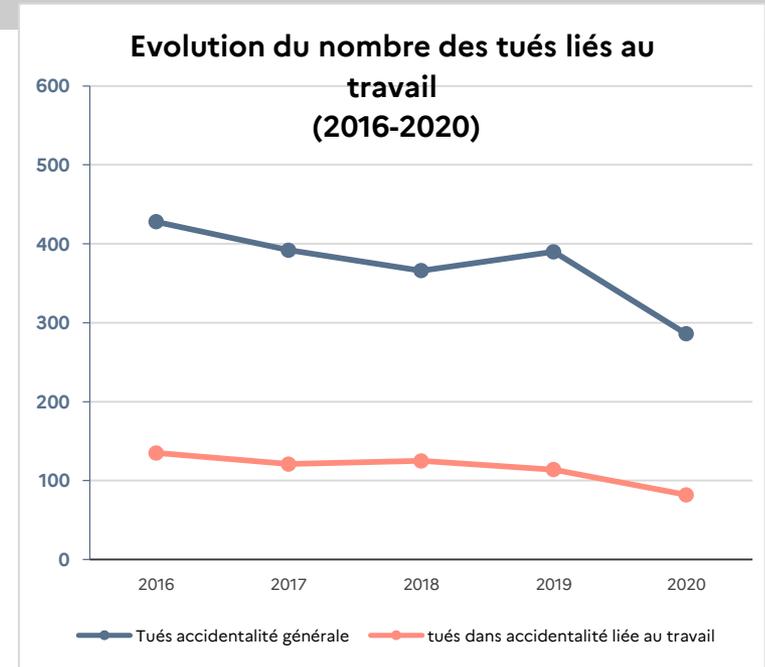
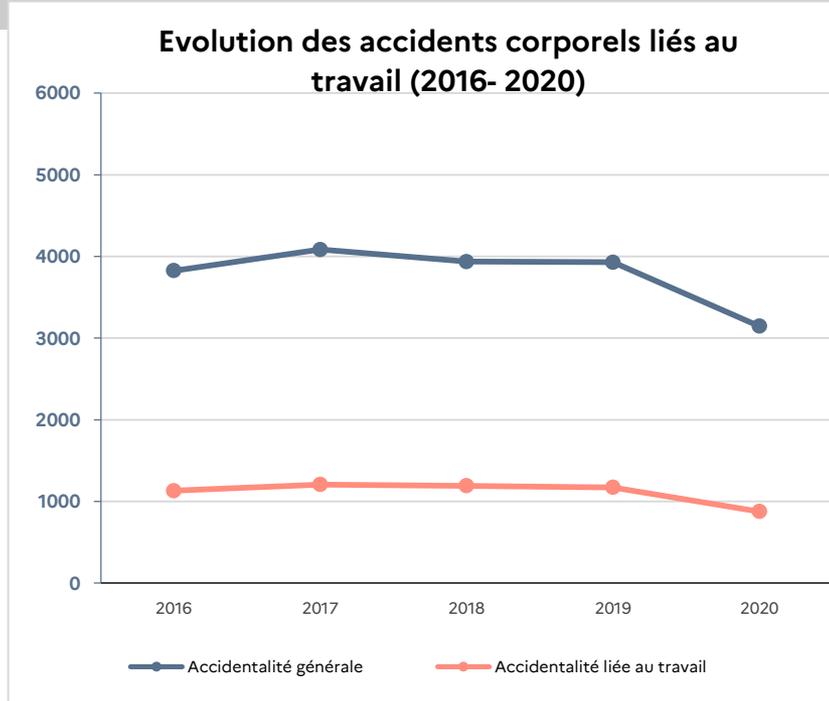
- De 2016 à 2020 (5 ans) 18 920 accidents en Occitanie, dont 5 579 recensés pour l'activité professionnelle :

Accidentalité liée au travail selon l'heure comparée à l'accidentalité générale (2016-2020)



Seule, l'heure de pointe du soir diffère par rapport l'accidentalité générale

L'accidentalité en Occitanie

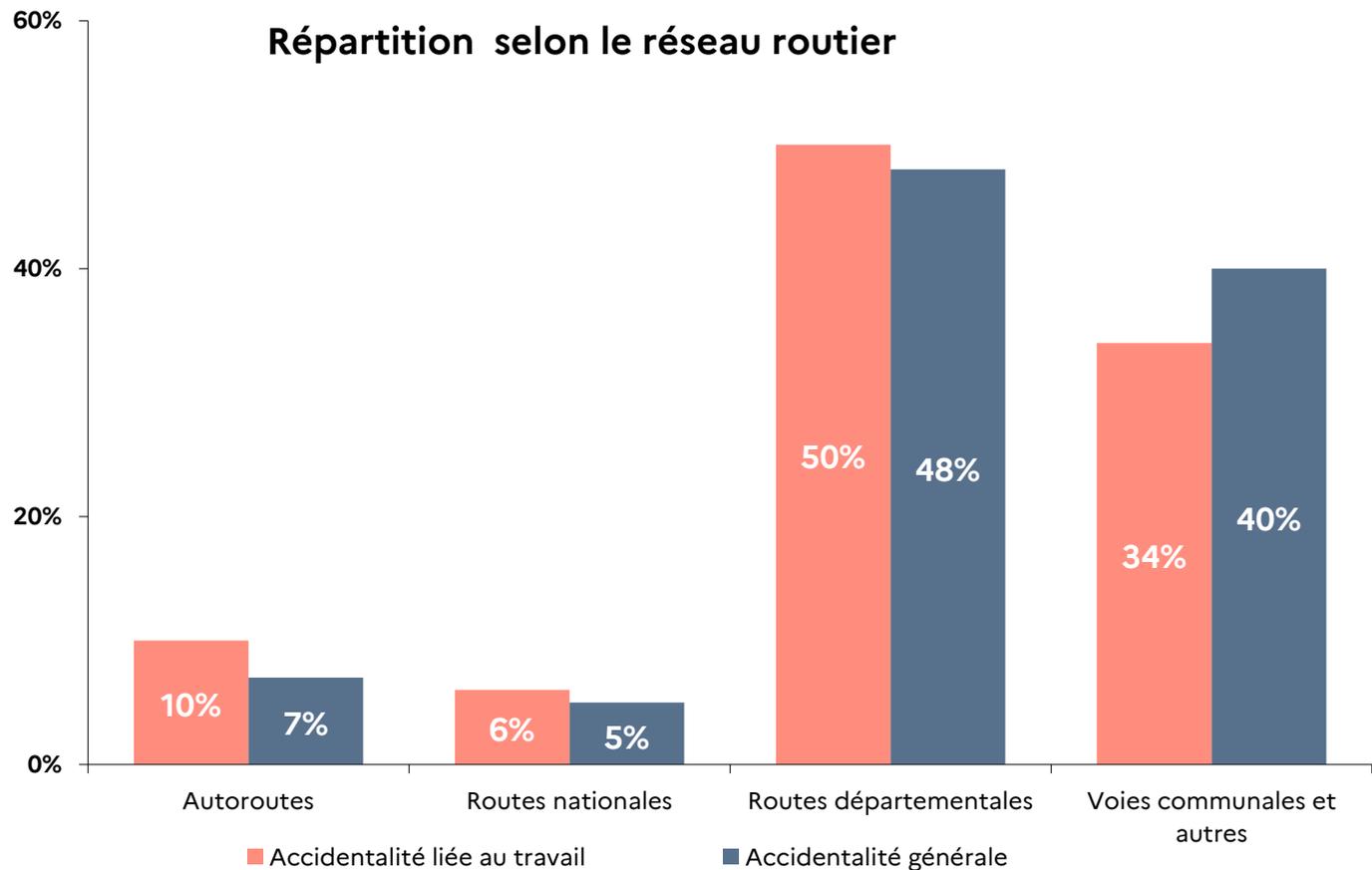


→ la part des accidents liés aux travail est relativement stable (30% de l'accidentalité générale) cette part a baissé à 28 % en 2020 (crise sanitaire)

→ *Entre 2016 et 2019 le nombre des tués dans les accidents liés au travail représente entre 29 et 34 % de l'accidentalité générale.*

→ *Comme pour le nombre d'accidents, on constate une diminution du nombre de tués en 2020, en partie due aux restrictions de circulation liées à la crise sanitaire*

■ Analyse selon le réseau routier en Occitanie :



→ *L'accidentalité liée au travail selon le réseau routier : une répartition quasi similaire à celle de l'accidentalité générale, hormis sur voirie communale où elle est sous représentée.*

→ *le réseau secondaire et le réseau de desserte (RD + VC) très captif aux accidents y compris ceux liés au travail.*



L'accidentalité liée aux déplacements « trajet » et « mission » constituent une part importante de l'accidentalité routière

- Enjeu bien identifié à l'échelle nationale et dans les documents généraux d'orientation de la sécurité routière sur la période 2018-2022 par les préfets de département
- = Axe de travail capital avec enjeu de la réduire

Mieux appréhender ce risque :

- Développer des actions de prévention dans les entreprises pour mieux sensibiliser employeurs et salariés et rechercher les causes
- S'appuyer sur des fonctionnements en réseau d'entreprises dédiés à la sécurité routière (Club entreprises locaux)
- Intégrer davantage les coûts externes non monétarisés dans les entreprises ?



La sécurité routière en Occitanie

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/securite-routiere-r7817.html>

Les journées de la sécurité routière au travail Du 9 au 13 mai 2022

http://lebureaudecom.fr/securiteroutiere/cp_emailing86_avril2022.html



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

Risque routier professionnel

Comprendre

Les enjeux du risque routier professionnel



Fabien Vivès - Contrôleur de sécurité
Service prévention des risques professionnel



- **Le risque routier encouru par les salariés :**
 - qui se déplacent notamment sur route pour leur travail
 - usagers de la route, ils sont exposés au risque d'accident
 - Subordination par contrat de travail avec Employeur

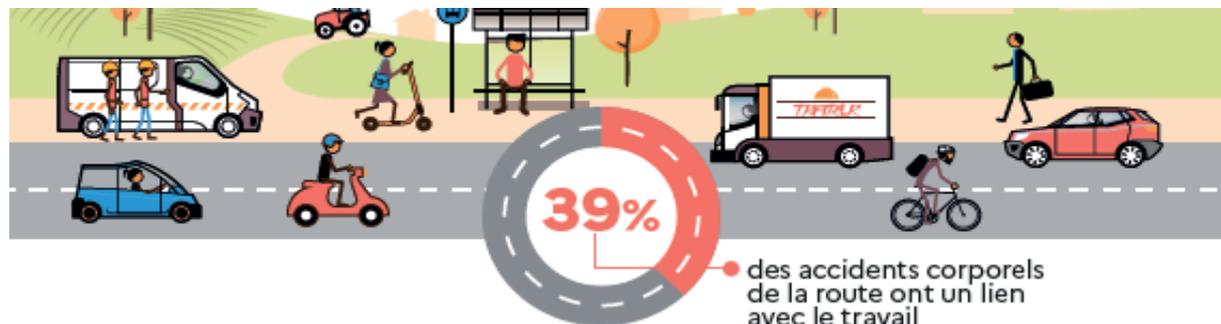
risque routier au travail = risque professionnel

**Conduire pour le travail 36 000 Km/an à 60 Km/h
soit 600h /an sur la route ⇒ 35 % du temps de travail
.... est un acte de travail**





Un enjeu humain et social ...



Les chiffres-clés

54 152 personnes sont victimes d'un accident de la route lié au travail

13 802 victimes d'un accident du travail, en mission (lorsque le salarié est sous l'autorité de l'employeur)



40 350 victimes d'un accident de trajet (entre le domicile ou le lieu de déjeuner et le travail)



c'est **10%** des accidents du travail

c'est **40%** des accidents du travail mortels

482 personnes tuées



dont **335** lors d'un accident de trajet
147 lors d'un accident de mission

Parmi les accidents liés au travail, les accidents routiers professionnels ne sont pas les plus fréquents mais ils font partie des accidents les plus graves.



>>> des décès suite à un accident du travail sont des accidents de mission

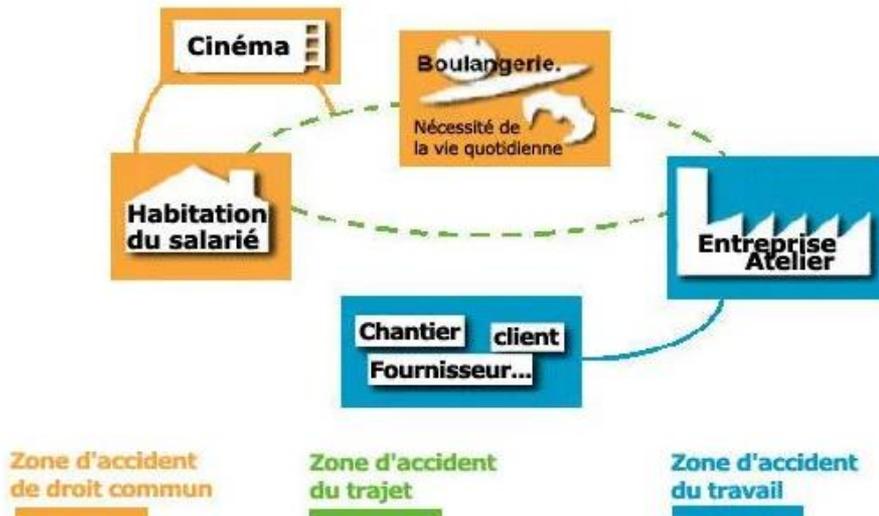


>>> des accidents de trajet ont lieu sur la route ! (autres causes : chute, malaise...)



Un enjeu économique ...

Des coûts pour l'entreprise



- un **accident routier en mission travail**

= 80 jours d'arrêt

= entre 400 K € et 600 K € (mortel)

Imputé à l'entreprise concernée

- un **accident routier en trajet travail**

Imputé par forfait ds taux cotisation AT



- **L'accident routier au travail est à la fois :**
 - Un accident de la route (Etat, co. Locales/Territoriales)
 - Un accident du travail (Sécu.Sociale, Inspection du Travail)
 - Un accident de véhicule (assureurs)
- **Règlementations concernées :**
 - Code de la Route (responsabilité conducteur)
 - Code du travail (lien de subordination Emp/Sal)
 - Code de la Sécurité Sociale et Droit des assurances (indemnisation)





PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

Risque routier professionnel

Evaluer

Obligations et responsabilités

Christian MAMPOUYA : Ingénieur de prévention – DREETS



Obligation de prévention

Article L. 4121-1 du code du travail :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent :

- 1° Des actions de prévention des risques professionnels , y compris les facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L4161-1 ;**
- 2° Des actions d'information et de formation ;**
- 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.**

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Article L. 4121-2 du code du travail :

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L. 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention.



Document Unique (DUERP)

Décret 05 novembre 2001

- **Le DUERP est un document élaboré par l'employeur :**
 - ✓ Recenser les dangers potentiels
 - ✓ Évaluer les risques encourus par les salariés
 - ✓ Planifier les mesures de prévention

- **Un accompagnement possible par des acteurs de prévention qui proposent des outils pour la mise en place du DUER :**

SPST, Carsat , OPPBTP, MSA, IPRP...



Décret n°2022-395 du 18 mars 2022 relatif au document unique d'évaluation des risques professionnels...

Dispositions applicables:

- L'obligation de mettre à jour du DUERP pour les entreprises d'au moins 11 salariés ;
- L'établissement et la révision du **programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PPRPAC)**;



Décret n°2022-395 du 18 mars 2022 relatif au document unique d'évaluation des risques professionnels...

- La mise à disposition du DUERP aux anciens travailleurs et aux services de préventions et de santé au travail; ainsi qu' à toute personne ou instance pouvant justifier d'un intérêt à y avoir accès.
- La conservation du DUERP et ses anciennes versions pour une durée minimum de 40 ans.

Dépôt dématérialisé sur un portail numérique du DUERP

- ❖ 1^{er} juillet 2023 : les entreprises de plus de 50 salariés
- ❖ 1^{er} juillet 2024 : les entreprises de moins de 50 salariés



Document Unique (DUERP)





PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

AGIR : VOUS N'ÊTES PAS SEUL

Témoignage d'entreprise Etablissement Santé Relais Domicile (SRD)



Mme Corinne VIEULES: directrice des soins
Mme Murielle BLANC: responsable qualité et gestion des risques



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

PREVENTION DU RISQUE PROFESSIONNEL ROUTIER

HAD SANTE RELAIS DOMICILE



11 mai 2022

Mme Corinne VIEULES: directrice des soins

Mme Murielle BLANC: responsable qualité et gestion des risques



PRESENTATION DE L'HAD SANTE RELAIS DOMICILE



2003: démarrage de l'activité d'HAD sous le nom de SANTE RELAIS 31



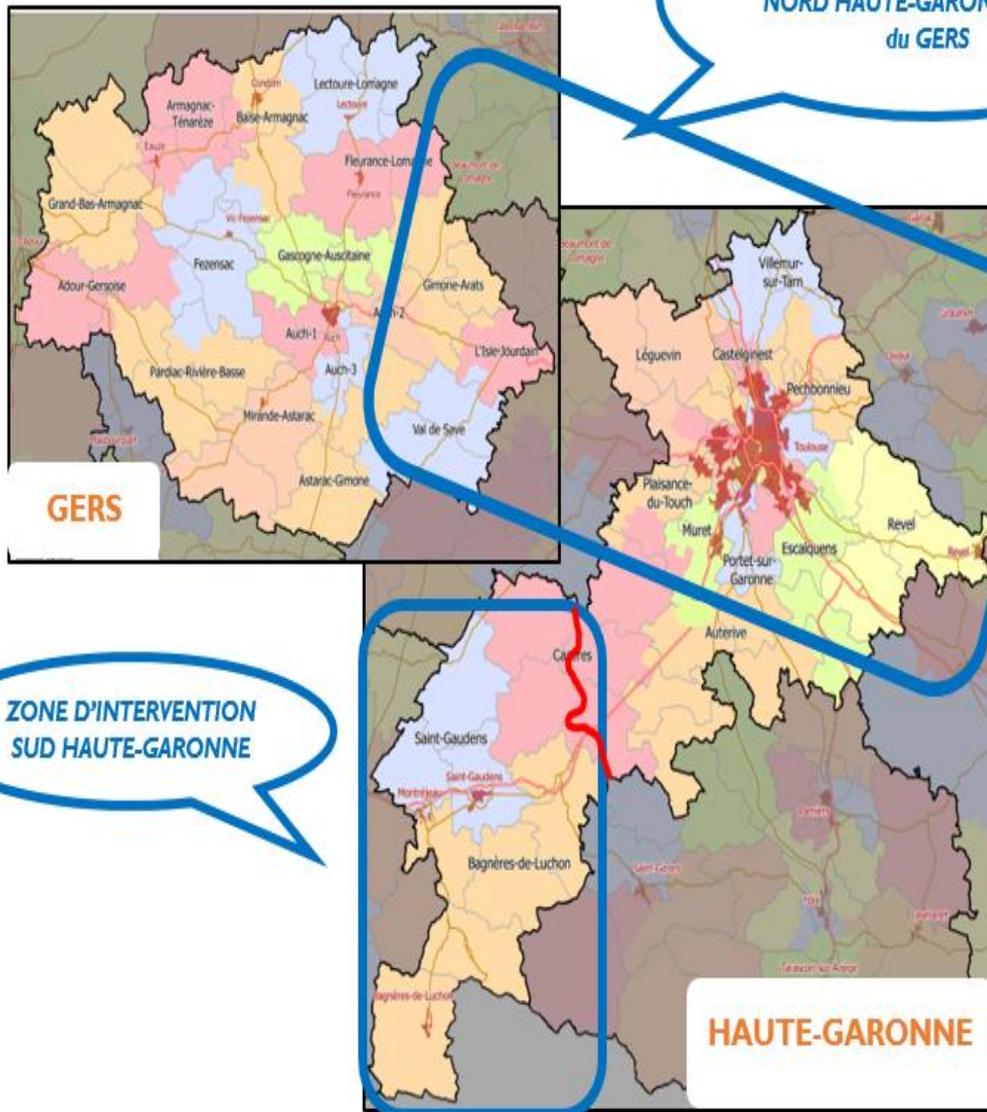
2010: regroupement des activités d'HAD du CHU de Toulouse et de SANTE RELAIS 31, sous le nom de **SANTE RELAIS DOMICILE**



2019 : transfert de l'autorisation d'HAD du Centre Hospitalier Comminges Pyrénées à **SANTE RELAIS DOMICILE**



PRESENTATION DE L'HAD SANTE RELAIS DOMICILE





1 333 patients différents pris en charge en 2021

175 patients pris en charge en moyenne par jour

69 professionnels salariés

*médicaux
paramédicaux
psychosociaux
services supports*

3 sites

*Toulouse (siège)
Léguevin
Saint Gaudens*

55 véhicules





DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE ROUTIER A L'HAD SANTE RELAIS DOMICILE

En 2009: une flotte de véhicules de service pour les soignants et l'équipe psychosociale

- Un risque fort identifié sur le DUERP
- Une formation individuelle au risque routier avec notre assureur reconduite régulièrement
- Une charte d'utilisation des véhicules, un règlement intérieur
- Une organisation de la gestion de la flotte de véhicules

DES ACTIONS
PAR UN
ACCOMPAGNEM
ENT INDIVIDUEL

POUR AGIR SUR
LE
COMPORTEMENT
INDIVIDUEL DU
CONDUCTEUR



DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE ROUTIER A L'HAD SANTE RELAIS DOMICILE

En 2018:

Face à une augmentation du nombre de sinistres

Une démarche de sensibilisation aux risques routiers est engagée avec ASTIA

- **Objectif:**

- Sensibiliser les professionnels au risque routier

- **Public ciblé:**

- IDE, aides soignants, assistante sociale, responsable qualité et gestion des risques

- **Méthode:**

- Communication par campagne d'affichage sur la démarche
- 4 composantes abordées: véhicule, environnement, conducteur, organisation (VECO)
- Simulation à l'aide d'un logiciel du taux d'alcoolémie après repas et apéritif
- Echanges avec les professionnels
- Utilisation de quizz et d'outils d'auto-contrôles
- Sensibilisation avec distribution de flyers (distance de freinage...)



DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE ROUTIER A L'HAD SANTE RELAIS DOMICILE

Résultats:

- Bonne adhésion
- Une prise de conscience sur le risque
- 78% des professionnels pensaient pouvoir appliquer les conseils (utilisation téléphone, respect des distances de sécurité, danger de l'effet de l'alcool au volant)

UNE DEMARCHE
DE
SENSIBILISATION
COLLECTIVE

POUR AGIR SUR
LE
COMPORTEMENT
INDIVIDUEL DU
CONDUCTEUR



DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE ROUTIER A L'HAD SANTE RELAIS DOMICILE

En 2019: sur le plan technique et organisationnel

- Mise en place de GEOSOINS, une solution logicielle conçue pour créer les plannings des professionnels et l'organisation des tournées chez les patients.
- Objectifs:
 - Organiser « géographiquement » les tournées des professionnels, pour diminuer les trajets et diminuer le risque routier
 - Avoir une meilleure cohérence des tournées
 - Prendre en compte les temps de trajets (embouteillages), les temps de soins, les temps de transmissions et de pauses

UN OUTIL
POUR AVOIR
UNE VISION
GLOBALE DU
TRAVAIL



DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE ROUTIER A L'HAD SANTE RELAIS DOMICILE

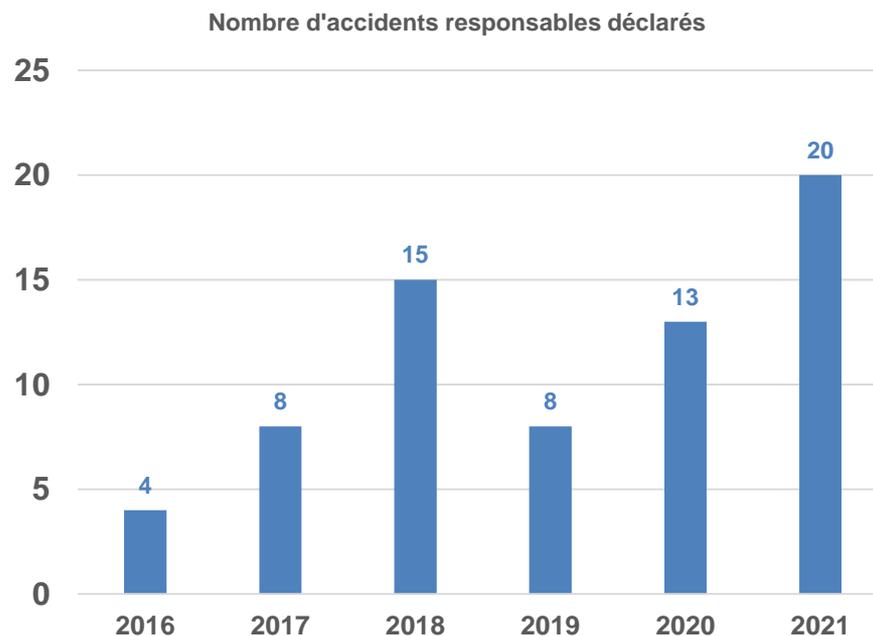
Le bilan:

- ✓ Une activité croissante
 - ✓ Recours important à des infirmiers intérimaires
- ✓ Des nouveaux arrivants
 - ✓ Existence d'une tension RH sur les établissements de santé
- ✓ Persistance du risque fort et avéré identifié sur le DUERP
- ✓ 2019 : augmentation de la cotisation annuelle de notre assurance
 - ✓ +40%. Evolution de la franchise de 200 € à 1000 €
- ✓ Des déclarations d'accidents du travail et des arrêts de travail
- ✓ Un coût moyen par sinistre responsable de 3350€ (véhicule)
- ✓ 2021: alerte de notre assureur
- ✓ De nouveau une formation collective et individuelle au risque routier et à l'éconduite



DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE ROUTIER A L'HAD SANTE RELAIS DOMICILE

- ✓ Un nombre de sinistres déclarés





DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE ROUTIER A L'HAD SANTE RELAIS DOMICILE



Des actions individuelles
- pour agir sur le comportement individuel
des conducteurs

Une démarche collective de sensibilisation
- pour agir sur le comportement individuel
des conducteurs

Un outil
- Pour agir sur les distances de trajets et
prendre en compte les temps (trajets,
soins, pauses)

**D'une
approche
individuelle**

à

**une approche
collective**



DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE ROUTIER A L'HAD SANTE RELAIS DOMICILE

- Souhait d'une démarche co-construite direction + CSE + Professionnels de terrain
- Accompagnement par notre service de prévention et de santé au travail PREVALY (médecin du travail, ergonomes, Infirmier en santé au travail, technicien prévention des risques professionnels)
- Nécessité de **transformer l'approche comportementale individuelle** vis-à-vis de la conduite **en approche collective** susceptible de cerner toutes les dimensions de l'activité de conduite dans l'activité de travail
- Démarche globale d'amélioration des conditions de travail sur les Mobilités dans un **dialogue social et professionnel**
- Rechercher les causes profondes par une démarche participative et durable



DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE ROUTIER A L'HAD SANTE RELAIS DOMICILE

■ Structurer le pilotage

Désignation de pilotes, groupes pluriprofessionnels, association du CSE
Echéancier de la démarche (Début: 2022 – Fin: 2023)

■ Comprendre collectivement les situations de travail génératrices de facteurs de risques professionnels et/ou de ressources pour les salariés lors des déplacements en mission

- Comment?
 - Bilan de l'existant:
 - Document
 - DUERP
 - AT, sinistres
 - Processus d'accueil des nouveaux arrivants....
 - Observations et entretiens en situation de travail
 - Questionnaire sur les mobilités adressés à tous les professionnels
 - Diagnostic

■ Les transformer pour améliorer les conditions de travail des salariés et la qualité des services et sécurité des soins

- Discussion à partir du diagnostic
- Proposition d'actions d'amélioration et validation



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE ROUTIER A L'HAD SANTE RELAIS DOMICILE

Merci!



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

Mission et contribution des Services de Prévention et de Santé au Travail



Laetitia LABELLE, TPRP
Technicienne Prévention Risques Professionnels



Sommaire

1. Présentation des missions des SPSTi
2. Votre démarche de prévention du risque routier de mission
3. L'accompagnement de votre SPSTi
4. Illustration des accompagnements déployés dans les entreprises



1- Les missions des SPSTi



Actions de prévention en entreprise

Afin de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel



Conseils de prévention

afin de supprimer ou réduire les risques professionnels



Suivi individuel de la santé des travailleurs

Réalisé par des professionnels de santé adaptée à la situation professionnelle et personnelle de chaque travailleur



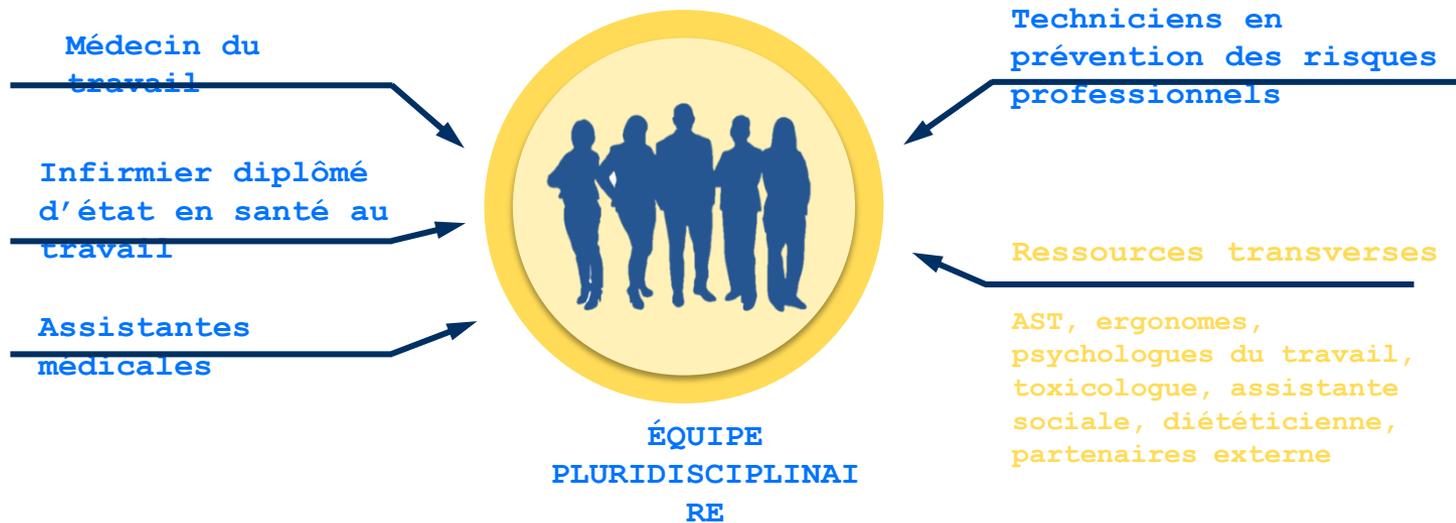
Traçabilité et veille sanitaire des expositions professionnelles

pour une exploitation collective, afin d'identifier des pathologies émergentes des process dangereux...



La composition des équipes

Assure ses missions grâce à des équipes pluridisciplinaires, animées et coordonnées par des médecins du travail.





2- Votre démarche de prévention du risque routier de mission

Obligation de sécurité et de résultat pour vos salariés →
Evaluation des risques professionnels



Etat des lieux



Identification et analyse du risque routier de mission en fonction de l'activité



Mise en place d'un plan d'action

Définition des actions de prévention prioritaires à mettre en place.



Implication de tous les partenaires au sein de l'entreprise

Engagement de la direction et des instances représentatives du personnel, communication auprès des salariés,



3- L'accompagnement de votre SPSTi

Accompagnement de l'entreprise pour la mise en place d'une démarche retracée dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels en distinguant les 4 leviers d'action:



l'Organisation des déplacements



les Véhicules



les Communications



le Conducteur





4- Illustration des accompagnements déployés dans les entreprises



Animation de webinaires et de matinales auprès des employeurs

Prévenir le Risque Routier par l'approche des 4 managements

Réunion d'information collective



Exemple d'actions

Agir sur les communications

→ État des lieux et analyse des conditions réelles d'utilisation du téléphone :

- Nombre d'appels sur les téléphones portables des collaborateurs au volant ?
- Motifs des appels effectués ou reçus ?
- Temps moyen de communication ?
- Degré d'urgence ?
- Le salarié a-t-il été formé ou informé sur les dangers du téléphone au volant ?
- Des dispositions concernant l'utilisation du téléphone sont-elles inscrites dans le règlement intérieur ou dans une note interne ?
- Équipement des véhicules ?



Protocole de sécurité Communication téléphonique

Considérant le texte adopté le 5 novembre 2003 par la Commission des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles relatif à la prévention du risque routier au travail, l'entreprise établit ce protocole de sécurité définissant les règles applicables à l'ensemble de son personnel pour gérer les communications téléphoniques et contribuer ainsi à la prévention du risque routier de ses salariés en déplacement professionnel. Ces règles sont applicables sous la forme d'engagement.

Engagement du salarié

Le salarié s'engage :
A ne pas utiliser son téléphone portable en situation de conduite ;
• Ne pas répondre à un appel téléphonique ;
• Ne pas consulter les messages (répondeur, SMS, Mail) ;
• Ne pas émettre d'appel téléphonique.

Engagement de l'entreprise

Suivant l'analyse des flux des communications (document d'analyse) :
L'entreprise s'engage :
A organiser le travail de façon à éviter les appels téléphoniques avec les salariés en cours de déplacement (triage des appels par un secrétaire, orientation des appels vers le personnel sédentaire, ...) ;
A définir un mode de communication prioritaire (mail, SMS, ... , téléphones) ;
A éviter la réutilisation des numéros de téléphones portables sur personnes extérieures à l'entreprise ;
A informer les nouveaux embauchés sur les règles de communication établies.
(Ensemble des mesures détaillées suivant document) :

L'application de ces mesures permettra :
• D'éviter de façon significative le risque d'accident (appel téléphonique = risque X 4)
• D'améliorer la qualité de conduite des véhicules
• D'améliorer la qualité des conversations

Signature de la direction

Signature du salarié



3- Comment agir ?

- Mettre en œuvre un plan d'action par l'approche des 4 managements

Management des déplacements

- Eviter ou réduire les déplacements
- Préparer les déplacements
- Prevoir le temps nécessaires
- Définir le mode de transport adapté

Management des véhicules

- Choix du véhicule et des équipements de sécurité et de confort
- Entretien et suivi des véhicules
- Sécurité des charges transportées

Management des communications

- Définir un protocole de communication
- Diffuser le protocole de communication auprès de l'ensemble des salariés

Management des compétences des salariés et les comportements

- Former tous les acteurs de l'entreprise
- Analyser les accidents et communiquer



Animation de sensibilisation auprès des salariés



Animation de sessions de sensibilisation VECO (groupe de 15 personnes max)

Déploiement d'ateliers:

- Parcours alcoolémie
- Brainphone
- Logiciel élimination de l'alcool
- Pot en entreprise sans alcool





Participation aux manifestations

Participation à plusieurs manifestations:

- Journées de la Sécurité Routière au Travail 2021 - 2022
- Forum FIRIRST - 2017
- SEMOB - 2021

Collaboration avec différents partenaires: SPSTi de la région, Sécurité Routière, DREETS, CARSAT, Branches professionnelles, ARACT, etc.

The screenshot shows the Prevaly website interface. At the top, there is a navigation bar with links for 'CONTACT', 'JE VEUX ADHÉRER', 'JE SUIS ADHÉRENT', and 'TROUVER UN CENTRE'. Below this, there are four main service categories: 'Vos services' (Salariés & entreprises), 'La santé au travail' (Enjeux & réglementation), 'Vos ressources' (Outils & publications), and 'Prevaly' (Notre association). The main content area features a large banner for 'Risque routier professionnel' events. The banner includes the Prevaly logo, a 'Retour' button, and a 'Partagez:' section with social media icons for Facebook, Twitter, and LinkedIn. The event dates are 'DU 9 AU 13 MAI 2022' and the hashtag is '#SECURITEROUTIEREAUTRAVAIL'. At the bottom of the banner, there is a 'Vous inscrire' button. The footer of the page shows the date '11/05/2022', the location 'En ligne', the time '10:00h - 11:45h', and the organizing institution 'La préfecture de la Haute Garonne'.



Outils à destination des employeurs



Le risque routier de mission

Conduite à tenir pour l'employeur

Qu'est ce que le risque routier de mission ?

Se déplacer, avec ou sans véhicule, est fortement générateur de risque d'accident. On parle de risque routier.

Il s'agit d'une mise en danger de soi au cours d'un déplacement, qu'il soit motorisé ou non.

Lorsque un salarié est amené à se déplacer dans le cadre de sa mission, il est exposé au risque routier.

Il doit être évalué, comme tout autre risque professionnel (Décret 2001-1016 du 5 novembre 2001).

En mission, le risque est majoré par des injonctions très paradoxales :



Et la circulation dans l'entreprise ?

La circulation en entreprise ne doit pas être négligée.

Elle concerne notamment :

- les entrées, sorties et déplacements du personnel, à l'intérieur de l'établissement (motorisés ou non)
- les entrées, sorties et déplacements de produits, matières et matériels utiles au fonctionnement de l'entreprise.

Il est nécessaire, par exemple, de sécuriser les voies d'accès (marquage au sol, sens de la circulation...).

Les consignes d'utilisation des engins et autres véhicules sont à mettre en place (stationnement en marche arrière...).



10 284 accidents de trajets professionnels en 2017

134 tués lors d'un trajet professionnel

1 624 370 journées d'incapacité temporaire

Sources ONISR et ASSURANCE MALADIE

GÉRER SON PARC DE VÉHICULES

Aide méthodologique à destination de l'employeur souhaitant mettre en place une gestion du parc automobile



ÉTABLIR DES RÈGLES INTERNES à l'entreprise avec le service RH en fonction de la législation

Ces règles en lien avec les postes de travail concernés peuvent porter sur :

- La possession du permis de conduire dès l'embauche,
- L'obligation au salarié d'informer son employeur d'une modification touchant son permis de conduire en cas de suspension ou de retrait (ces clauses doivent être en relation directe avec le travail confié au salarié),
- La périodicité d'informer son employeur.

A noter que l'employeur n'est pas autorisé à demander une justification du nombre de points que le salarié possède sur son permis ou de contrôler lui-même la validité du permis du salarié. Cependant l'employeur peut régulièrement demander à son salarié de prouver que son permis est toujours valide. Articles L1221-6 à L1221-9 du Code du Travail / Article L223-7 du Code de la Route.



Nommer une personne en charge du parc, lui expliquer ses missions et l'intérêt de cette démarche.



Communiquer aux salariés la mise en application de cette procédure tout en expliquant l'intérêt et les objectifs de cette démarche ; présenter les missions du responsable du parc.



Faciliter le suivi et l'entretien des véhicules avec la mise en place d'un système de réservation (article 121-6 du Code de la Route), via un logiciel informatique simple d'utilisation par exemple, ainsi qu'une fiche de contrôle à compléter pour chaque prise et retour de véhicule.



Assurer un système sécurisé de gestion des clés si nécessaire.



Mettre à disposition des salariés une liste des contacts comme assurance auto mission, lieux des réparations et entretiens...

ZOOM SUR LE RESPONSABLE DU PARC AUTOMOBILE

L'analyse du suivi du parc (statistiques via le logiciel de réservation et traitement des fiches de contrôle) permet d'ajuster les mesures de prévention comme :

- **Les mesures prioritaires** : réparations suite à un sinistre et sa déclaration à l'assurance (2 jours en cas de vol du véhicule, 5 jours en cas d'accident, brise glace ou incendie et 10 jours suite à une catastrophe naturelle), ainsi que l'analyse de l'accident (arbre des causes suivi d'actions correctives et/ou conseils de prévention).
- **Les mesures régulières** : réalisation de statistiques par catégories (exemple : par origine de sinistres ou par familles issues des fiches de contrôle) afin de déterminer les axes prioritaires d'amélioration et/ou de sensibilisation, ainsi que l'évaluation des coûts directs et indirects pour adapter la politique de gestion. (type de véhicules en fonction de l'activité, contrat de maintenance, ...).





Outils à destination des salariés

Le risque routier de mission

Tous responsables



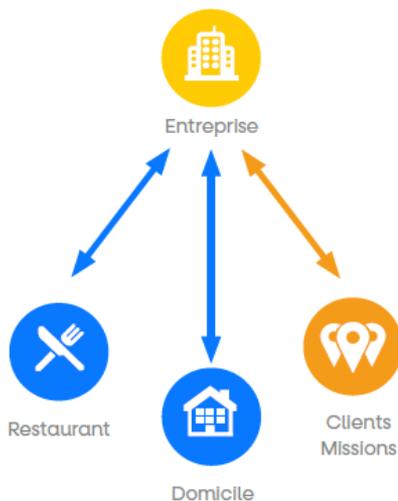

prevaly
Votre partenaire
Santé Travail

Qu'est ce que le risque routier de mission ?

Se déplacer, avec ou sans véhicule, est fortement générateur de risque d'accident. On parle de risque routier.

Il s'agit d'une mise en danger de soi au cours d'un déplacement, qu'il soit motorisé ou non.

Lorsque vous êtes amené à vous déplacer dans le cadre de votre poste de travail, vous êtes exposé au risque routier de mission.



↔ Zone de l'accident de mission
↔ Zone de l'accident de trajet

CONDUIRE OU TÉLÉPHONER IL FAUT CHOISIR !

4 sources de distraction

Le smartphone est le seul dispositif qui cumule les **4 sources de distraction** qui peuvent détourner l'attention d'un conducteur.

Écrire un message en conduisant multiplie par conséquent le risque d'accident par **23** : il oblige le conducteur à détourner les yeux de la route pendant en moyenne **5 secondes**.

L'attention est détournée par :



TÉLÉPHONE AU VOLANT : SANCTION IMMÉDIATE !

- 3 points
Perte de 3 points sur le permis de conduire
135 € d'amende

CONTRAVENTION DE CLASSE 4

- Amende forfaitaire de 135 €
- Amende forfaitaire minorée de 90 €
- Amende forfaitaire majorée de 375 €
- Maxima 750 €



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

Accompagner les plans de Mobilité Employeur

Conseil en mobilité entreprise
Direction Planification et Eco-mobilités

- **RRP – 11 mai 2022**





PLAN MOBILITÉ EMPLOYEUR

**Volet Mobilité NAO :
des experts vous accompagnent !**

MARCHE

VÉLO

TRANSPORT EN COMMUN

TÉLÉTRAVAIL

COVOITURAGE

AUTOPARTAGE

Dans le cadre du volet mobilité des négociations annuelles obligatoires, contactez un conseiller mobilité entreprise :
contact@commuteo.info
www.commuteo.info

DES SOLUTIONS INNOVANTES
AU SERVICE DE TOUTES LES MOBILITÉS

- **SOMMAIRE**

- **Présentation de Tisséo Collectivités**
- **Méthodologie, services et outils**



Tisséo Collectivités : autorité organisatrice de la mobilité de la grande agglomération toulousaine

Tisséo Collectivités = Syndicat mixte qui organise et développe les mobilités depuis 1972



Tisséo Collectivités opère sur un périmètre de 108 communes faisant partie des EPCI membres suivants :



2 élus



2 élus



2 élus

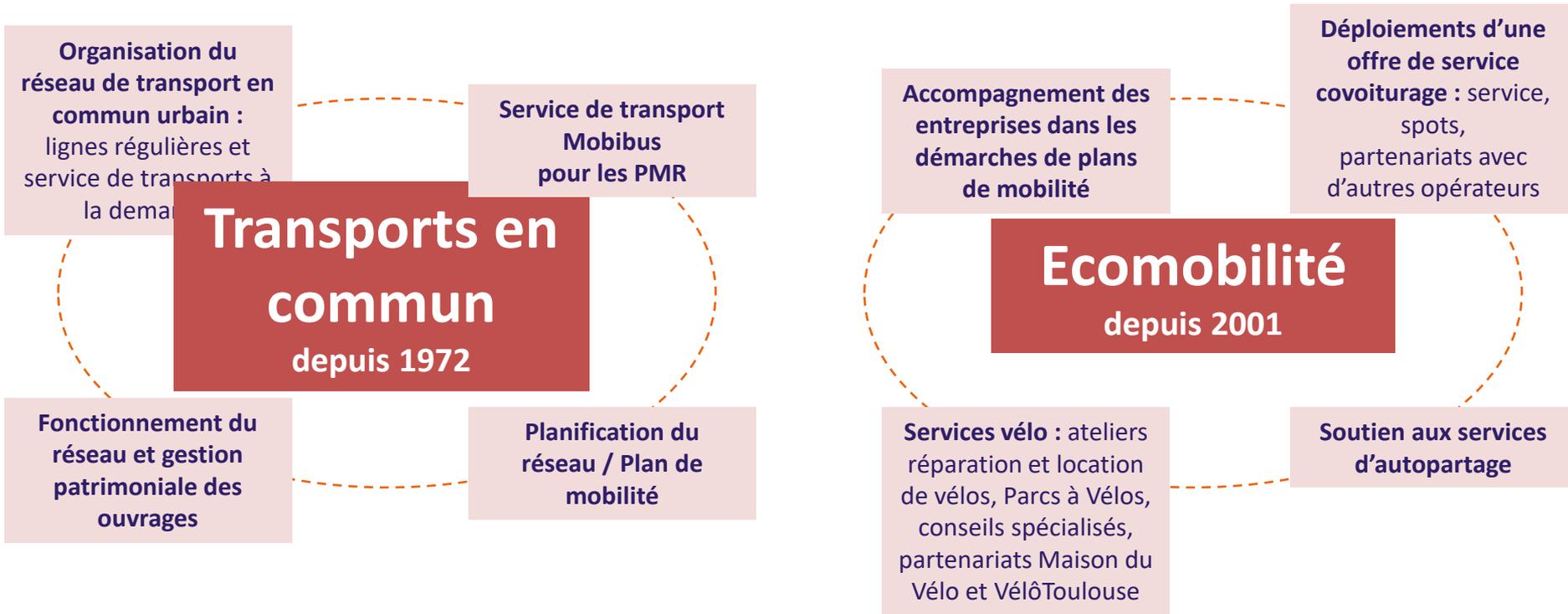


14 élus





Nos compétences



Le ressort territorial de Tisseo

Collectivités



Plan de Mobilité

 114 communes - 1 188 km² - 1 064 965 hab.

Ressort territorial

 108 communes - 1 115 km² - 1 049 221 hab.

Etablissements publics de coopération intercommunale

 Toulouse Métropole - 37 communes - 796 203 hab.

 Communauté d'aggl. du Sicoval - 36 communes - 80 357 hab.

 Communauté d'aggl. du Muretain Agglo - 26 communes - 123 234 hab.

 Communauté de communes des Coteaux Bellevue
7 communes dont 6 dans le SITPRT - 18 665 hab.

 Communauté de communes de la Save au Touch
7 communes dont 2 dans le SITPRT - 27 876 hab.

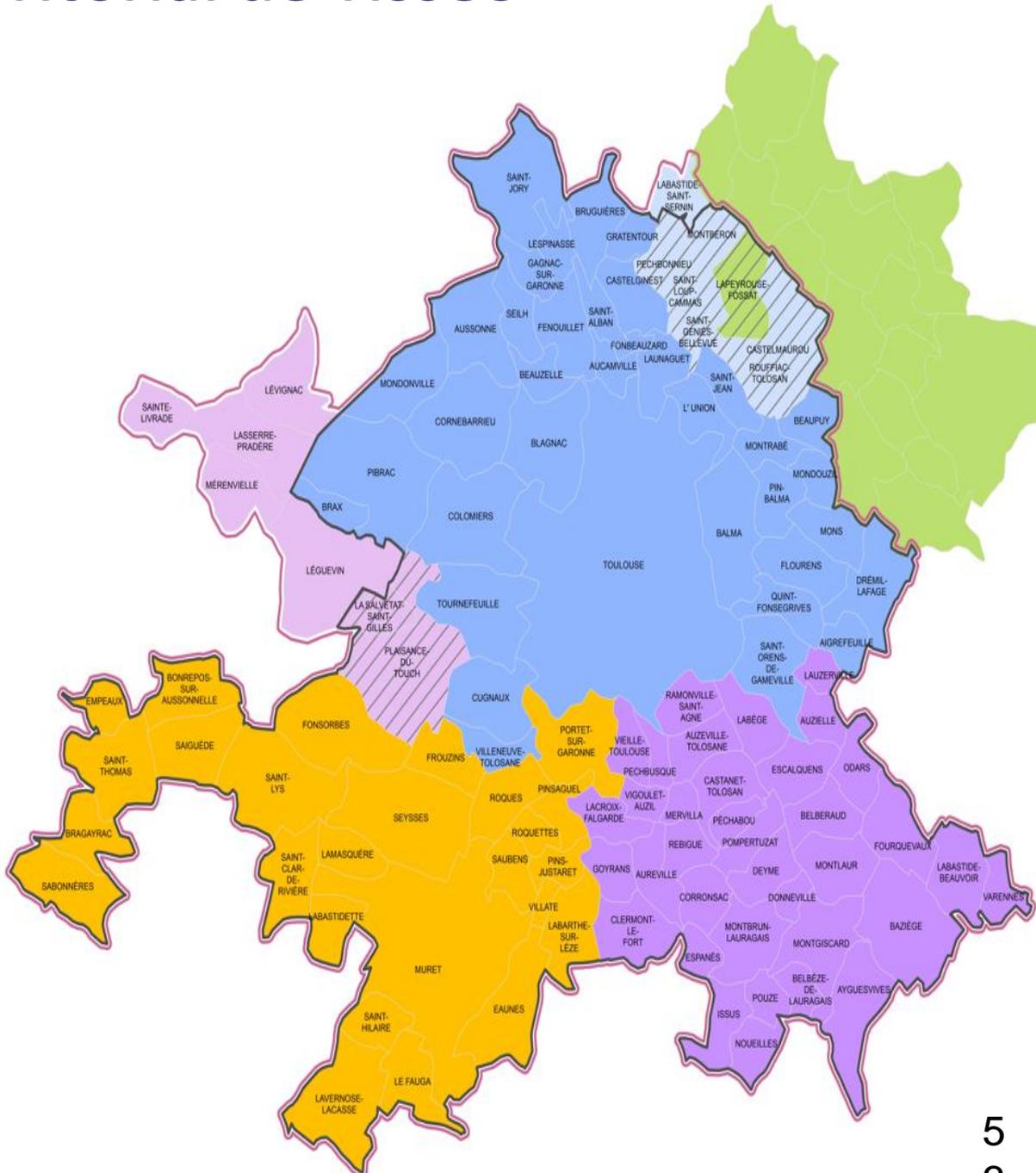
 Communauté de communes des Coteaux du Girou
18 communes dont 1 dans le SITPRT - 2 886 hab.

 Syndicat Intercommunal des Transports Publics
de la Région Toulousaine
9 communes - 49 427 hab.



© IGN, Admi'Expres 2020-07 © INSEE, Populations légales 2019 (population municipale)

© SMTC - Tisseo Collectivités - 13010022 - CA





Les compétences des différentes collectivités



AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ

À l'échelle de son ressort territorial



AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ RÉGIONALE

Compétence ferroviaire,

chef de file de l'intermodalité



INTERCOMMUNALITÉS ET COMMUNES

Compétence voiries et espaces publics, pouvoir de police



CONSEIL DÉPARTEMENTAL 31

Compétence voiries départementales

Exploitant des réseaux inter-urbains

LiO

et du réseau scolaire



Méthodologie, services et outils





Le contexte juridique autour de la mobilité des salariés



En 2019 : La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) indique notamment que :



Les entreprises de + de 50 salariés sur un même site (et où sont constituées des sections syndicales) **ont l'obligation de mener des négociations annuelles** sur la qualité de vie au travail comprenant un volet sur l'amélioration de la mobilité des salariés



Ne sont soumises à l'obligation de réaliser un plan de mobilité employeur (PME) que les entreprises **n'ayant pas trouvé d'accord sur la mobilité de leurs salariés** dans le cadre des négociations annuelles



Le « **forfait mobilités durables** » (FMD) remplace l'indemnité kilométrique vélo





Qu'est-ce qu'un plan de mobilité employeur ?

Un ensemble de mesures visant à **rationaliser les déplacements liés au travail** et à **favoriser l'usage de modes de déplacement alternatifs** :



:



Transports en commun
Vélo, marche à pied



Covoiturage, autopartage
Télétravail



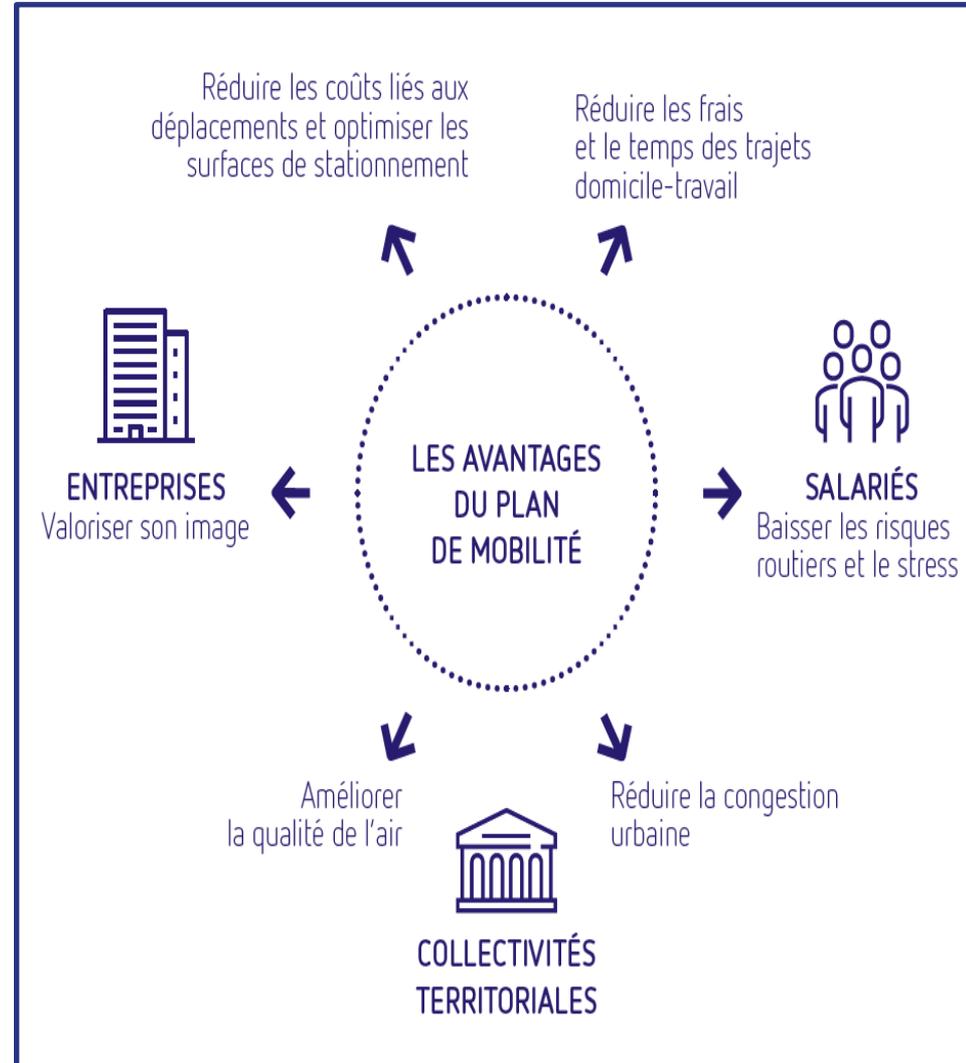
Les déplacements liés au travail, de quoi parle-t-on ?



Les déplacements domicile-travail

Les déplacements professionnels

La mobilité des clients, des fournisseurs et partenaires





Le Plan de Mobilité Employeur, un outil de préparation aux négociations annuelles obligatoires

Réalisation du plan de mobilité employeur

(diagnostic + plan d'actions)

Possibilité d'être accompagné par Tisséo Collectivités via une convention



Apport méthodologique du **conseiller mobilité entreprise** auprès du pilote du projet (chargé(e) de mission RSE, service RH, services généraux, etc...)



Négociation Annuelle Obligatoire avec volet mobilités des salariés



Proposition de mise en place d'actions légitimées par le plan de mobilité employeur



Obtention d'un accord sur la mise en place d'actions adaptées aux salariés

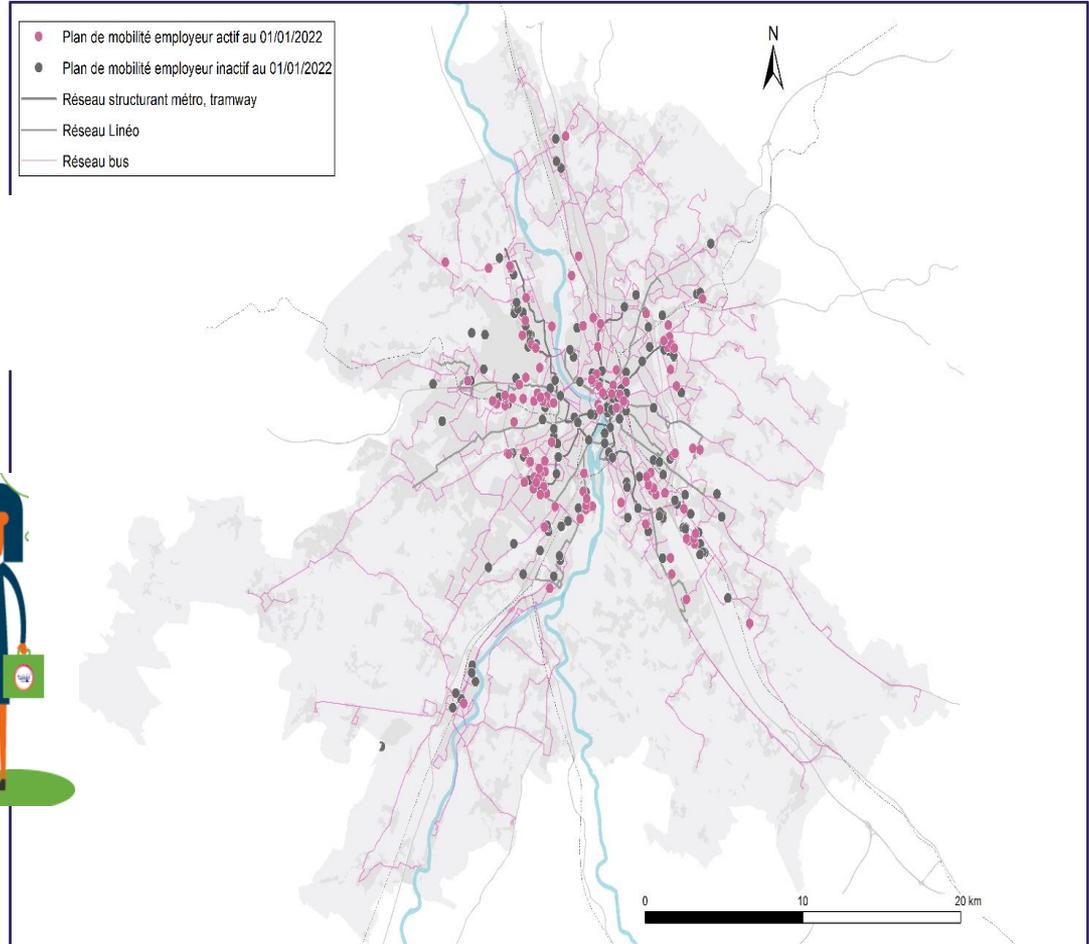




Les démarches de plans de mobilité employeur depuis 2001



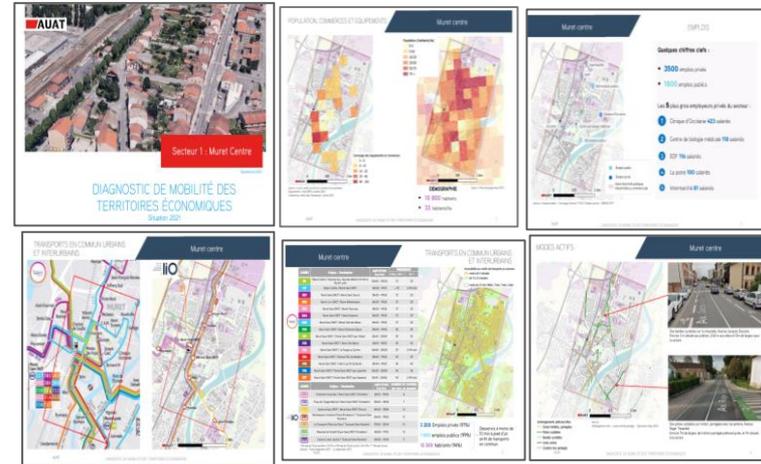
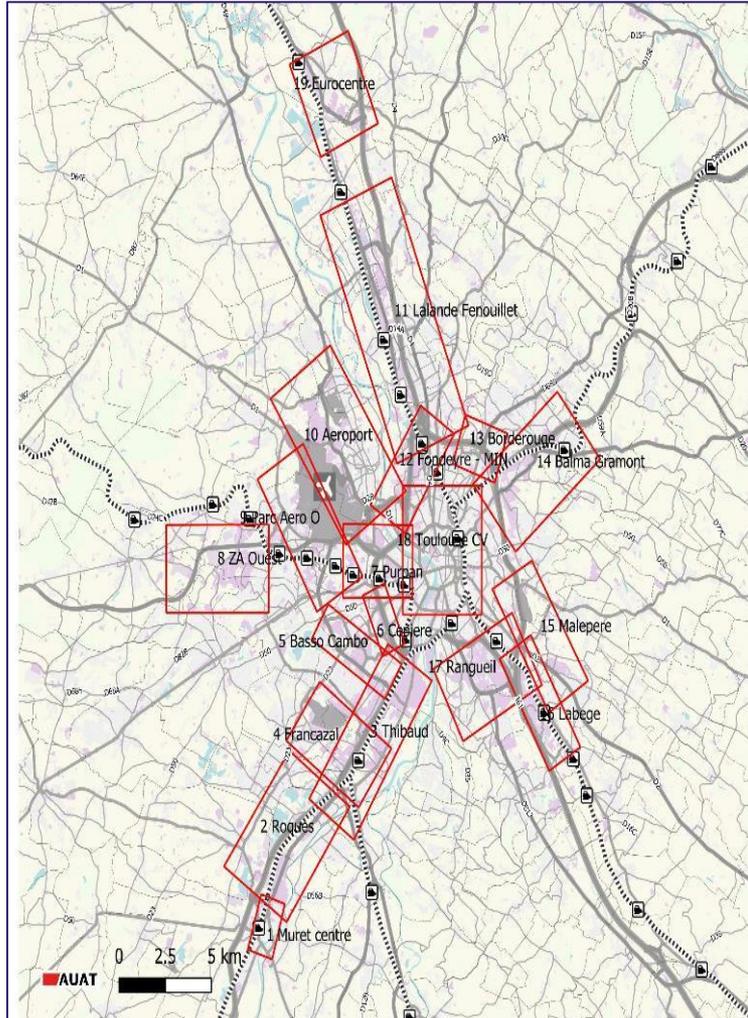
308 Etablissements accompagnés



136 établissements avec une convention « active » au 01/01/22



19 SECTEURS D'ACTIVITÉS DIAGNOSTIQUÉS



Des données sur :

- Population et emplois ;
- Commerces et équipements ;
- Accessibilité routière ;
- Accidentologie ;
- Réseau urbain Tisséo ;
- Réseaux interurbains ;
- Aménagements cyclables, piétons



Des modalités d'accompagnement adaptées aux caractéristiques de l'employeur

Accompagnement de niveau 1



Etablissement



Cible : Etablissements en phase de lancement de plan de mobilité employeur située dans la zone d'influence de projets de transport en commun

Accompagnement de niveau 2



Etablissement



Cible : Etablissements en phase de lancement ou en cours de démarche plan de mobilité
Etudes internes ou via un bureau d'études

Accompagnement de niveau 3



Etablissements dont le plan de mobilité employeur est actif
Etudes réalisées





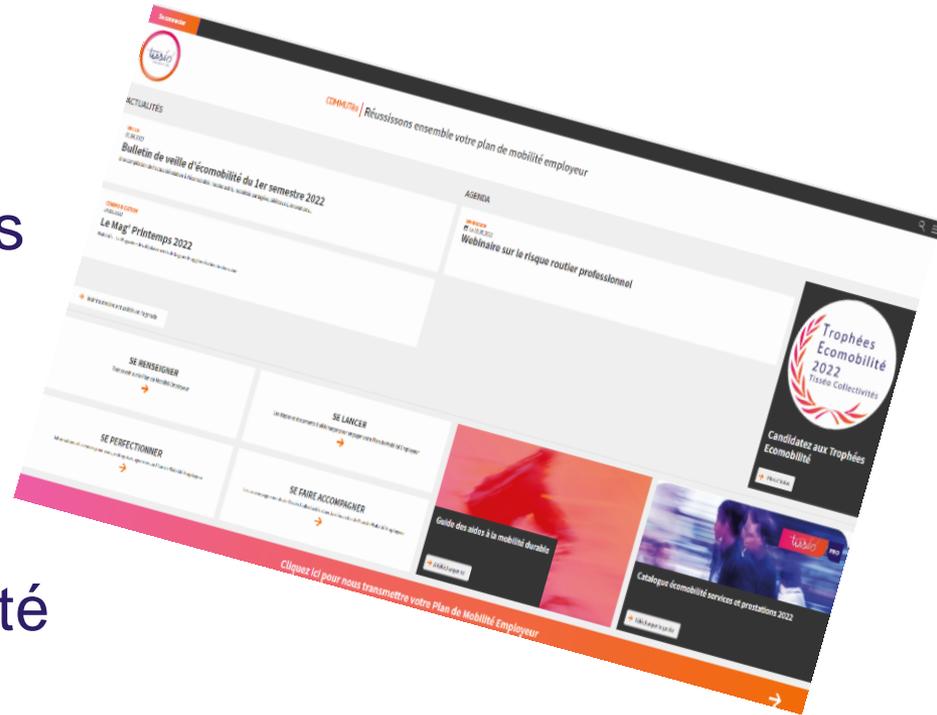
Méthodologie du plan de mobilité en 5 étapes





COMMUTEO : LA BOITE A OUTILS

- Guides méthodologiques 
- Fiches projet et bonnes pratiques
- Dépôt du Plan de Mobilité Employeur



Les démarches de plan de mobilité employeur identifiées sur la grande agglomération toulousaine

- **Veille écomobilité**

Sélectionner un site sur la carte pour accéder aux informations.



www.commuteo.info





Des guides pratiques

Accompagner les entreprises en démarche sur les phases méthodologiques et opérationnelles

- Mise en place du Plan de Mobilité Employeur
- Favoriser l'usage du vélo
- Favoriser la pratique du covoiturage
- Expérimenter le télétravail
- Aides à la mobilité durable (employeurs/salariés)
- Guide sur les NAO et le forfait mobilités durables
- Catalogue des prestataires Ecomobilité

En téléchargement sur www.commuteo.info





ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

PRÉPARER
LE CHANGEMENT

CHANGER

PÉRENNISER



Pré-
contemplation

Contemplation

Préparation

Action

Maintien

**Abandonner
ma voiture ?**
Jamais !

**Une
alternative ?**
Pourquoi pas !

Covoiturer ?
Je veux bien
essayer.

**Je covoiture
parfois.**

**Je covoiture
régulièrement.**



[ADEME., 2016, *Changer les comportements, faire évoluer les pratiques sociales vers plus de durabilité*, 183p](#)





ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

Interventions auprès des salariés :

- **Stands d'information et de sensibilisation** (en partenariat avec Tisséo Voyageurs et la Maison du Vélo) : « speed dating » covoiturage, multimodalité, vélo... ;

Interventions auprès des référents mobilités des employeurs :

- **Mardi de la Mobilité** : temps d'information sur un sujet et échanges entre référents ;
- **Formation « Accompagnement au changement de comportement »** (novembre 2021) : technique de nudges, méthodologie pour monter un projet accompagnement au changement... ;

Événementiel :

- **Semaine Européenne de la Mobilité et Semaine du Développement Durable** ;
- **Challenge « Allons-y à vélo »** (AYAV) : hiver et été (février/juin) ;
- **Mai à Vélo.**



LES TROPHÉES DE L'ÉCOMOBILITÉ : RÉCOMPENSER LES MEILLEURES DÉMARCHES

Objectifs :

- Récompenser les meilleures démarches ;
- Evaluer les actions mises en place ;
- Encourager les démarches en cours ;
- Communiquer sur les services de Tisséo Collectivités.



Comment ?



- 53 démarches lauréates depuis 2012



Des partenariats public - privé

Institutions et organismes publics

Opérateurs de services et de mobilités

Entreprises et structures économiques



Programmes partenariaux



Associations





PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

Merci de votre attention

**Pour plus d'informations
veuillez contacter :**

contact@commuteo.info





PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

AGIR : VOUS N'ÊTES PAS SEUL

Ressources et outils mobilisables kit risque routier professionnel

Stéphane ROIG: Conseiller en prévention - OPPBTP



Kit Risque Routier Professionnel

Objectif de l'action

- accompagner les entreprises pour la prise en compte du risque routier professionnel.
- Proposer un outil global de prévention aux préventeurs et à destination des entreprises.

Contenu du Kit

1. Fiche de présentation et mode d'emploi
2. Plaquette d'interpellation sur le risque routier professionnel
3. Autodiagnostic sur la prévention du risque routier
4. Vidéo de sensibilisation sur le risque routier professionnel
5. Diaporama boîte à outil
6. Fiche d'évaluation d'une manifestation
7. Fiche d'analyse d'un AT pour le chef d'entreprise
8. Fiche d'analyse d'un AT routier pour le préventeur
9. Fichier de recensement des outils existants (liens vers des supports/outils)



3 - Autodiagnostic Risque Routier

Date :

Évalué par :

Objectifs:

- Faire un diagnostic de votre entreprise en vous posant les bonnes questions
- Mettre en place un plan d'action sur la prévention du risque routier
- Faire le point chaque année pour mettre à jour le document unique

Objectifs :

- Faire un diagnostic de votre entreprise en vous posant les bonnes questions
- Mettre en place un plan d'action sur la prévention du risque routier
- Faire le point chaque année pour mettre à jour le document unique

QUESTIONS	Oui	Non	NC	Mesures prioritaires choisies par l'entreprise
<p>1. Quelle est la place de la prévention du risque routier dans votre entreprise ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Répertoriez-vous : <ul style="list-style-type: none"> · les accidents de mission ? · les accidents de trajet ? - L'évaluation du risque routier (trajet/mission) fait-elle partie du document unique ? - Existe-t-il un plan annuel de prévention du risque routier, associé à des moyens financiers ? - Analysez-vous les accidents corporels / matériels de la circulation : <ul style="list-style-type: none"> · mission ? · trajet ? - Ces accidents sont-ils commentés et analysés ? - Avez-vous des relations avec les entreprises voisines et les collectivités locales concernant la sécurité routière ? 				
<p>2. Sécuriser les accès à l'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous mis en place des protocoles de chargement/déchargement avec les transporteurs ? - Un plan d'accès à l'entreprise, quel que soit le mode de transport, est-il fourni aux personnes extérieures à l'entreprise (visiteurs, clients, sous-traitants, nouveaux embauchés...) ? - Un plan de circulation et de stationnement est-il : <ul style="list-style-type: none"> · défini ? · respecté ? - L'entreprise dispose-t-elle de parkings : <ul style="list-style-type: none"> · adaptés ? · éclairés ? · en nombre suffisant ? - La séparation de flux est-elle prise en compte : <ul style="list-style-type: none"> · véhicules légers / poids lourds / vélos / piétons - Les accès à l'entreprise sont-ils correctement fléchés ? - L'entreprise est-elle clairement identifiée ? - Les accès à l'entreprise sont-ils dégagés, entretenus et éclairés ? 				

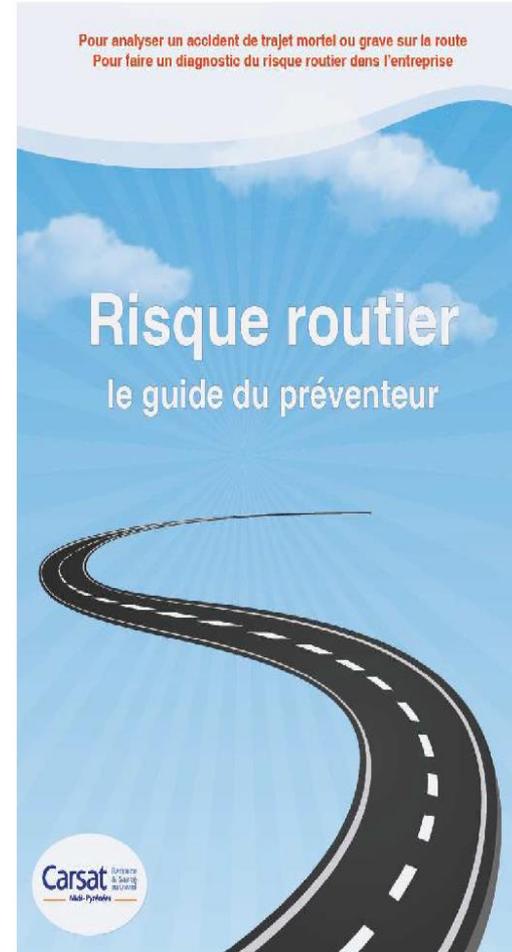


Contenu du kit RRP

8 – Analyse AT routier

Document qui propose une analyse plus précise basée sur la méthode VECO

- Véhicule
- Environnement
- Conducteur
- Organisation





9 – Liens vers outils RRP

Recensement des outils sur le risque routier avec lien hypertexte

A utiliser pour aller plus loin

Origine / concepteur	Titre de l'outil	Références	Date	Lien	Cible	Commentaires
CARSAT Alsace Moselle	PEDRO - Plan d'Evaluation et d'Action des Risques Routiers (outil interactif)		2006	http://pedro.artifrance.fr	Chef d'entreprise / Préventeur	Mise à jour nationale prévue dans le cadre du PST3
INRS	Le risque routier en mission - guide d'évaluation des risques	ED 986	2006	http://www.inrs.fr/media.html?ref=INRS-ED%20986	Préventeur	
Club PREVO	Sécurité Responsabilité, 15 minutes pour faire le point		2006	http://www.val-doise.gouv.fr/layout/set/print/Politiques-publiques/Transports-deplacements-et-securite-routiere/Securite-routiere/Actions-Manifestations/Prevention-du-Risque-Routier-En-Entreprise-Val-d-Oise	Chef d'entreprise	Auto diagnostic sur le risque mission
DSCR CNAMTS OPPBTP FNTF	Prévention du risque routier dans le cadre de la charte Sécurité Routière	J2 G 01 13	2013	https://www.preventionbto.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Ouvrages/Prevention-du-risque-routier-dans-le-cadre-de-la-charte-securite-routiere-DSCR-CNAMTS-OPPBTP-FNTF	Chef d'entreprise / Préventeur	Peu exploitable
CARSAT Aquitaine	Accident de mission et accident de trajet : ce qu'il faut savoir	Prev 306	2012	http://entreprises.carsat-aquitaine.fr/fileadmin/user_upload/fichiers/minisites/entreprises/pages-de-contenu/prevention/documentation/prev/prev306.pdf	Chef d'entreprise	Déclaration, reconnaissance AT, assurantiel
CARSAT Bourgogne et Franche Comté	Accident de mission et accident de trajet : où en êtes-vous dans votre entreprise ?	09-13	2013	http://www.carsat-bfc.fr/images/assurer-et-prevenir-les-risques-professionnels/documents/plaquette-trajet-mission-web.pdf	Chef d'entreprise	Déclaration, reconnaissance AT, assurantiel
CARSAT Aquitaine	Conduire ou téléphoner	Prev 307	2004	http://entreprises.carsat-aquitaine.fr/fileadmin/user_upload/fichiers/minisites/entreprises/pages-de-contenu/prevention/documentation/prev/prev307_01-2014_Conduire_ou_telephoner.pdf	Chef d'entreprise	Sensibilisation sur le téléphone
Gouvernement Français	État des lieux et perspectives sur l'utilisation du téléphone et autres « distracteurs » de la conduite		2011	http://www.asso-psre.com/pdf/Telephone_portable_au_volant.pdf	Préventeur institutionnel	Dossier de presse du Gouvernement
Institut National du Sommeil et de la Vigilance	Enquête sommeil et vigilance		2014	http://www.asso-psre.com/pdf/Enquete_2014_Sommeil_transports.pdf	Préventeur institutionnel	Enquête avec Vinci autoroute
CARSAT Rhône-Alpes	RADARR Comment établir un plan de prévention du Risque Routier	SP 1182	2012	http://www.carsat-ra.fr/images/pdf/entreprises/sp1182.pdf	Chef d'entreprise / Préventeur	Ev Risque routier et plan d'actions. Reprend ED 986
CARSAT Midi Pyrénées	Vélo Urbain		2010	https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels/avec-nos-ressources-documentaires.html	salarié	
CARSAT Midi Pyrénées	Les 2 Roues Motorisées	Doc 1.1110	2010		salarié	
CARSAT Midi Pyrénées	Le déplacement des salariés, un enjeu de mobilité sûre et durable	Doc 05.0413	2013		Chef d'entreprise	Sur le risque trajet
PSRE	Réussir la prévention du risque routier de votre PME		2006	www.asso-psre.com/pdf/Guide1_PME_2006.pdf	Chef d'entreprise	
CARSAT Alsace Moselle	Conduire est un acte de travail		2004	http://www.carsat-alsacemoselle.fr/risque-routier		Une plaquette pour aider les entreprises à se donner les moyens de maîtriser le risque routier professionnel. Idem INRS qui est à privilégier
CARSAT Nord Picardie	Télétravail à domicile		2012		Préventeur / chef d'entreprise	
CARSAT Nord Picardie	Le covoiturage professionnel		2013	http://www.carsat-nordpicardie.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=189&Itemid=172	Préventeur / chef d'entreprise	
CARSAT Nord Picardie	AT MP évitables : l'accident de la route	119	2012		Chef d'entreprise / préventeur	Analyse AT route



Où trouver le kit ?

Plan régional santé travail Occitanie 2016-2020 : Repères et plan d'action

Les lettres d'information du Plan régional santé au travail 2016-2020 en Occitanie

Fiches Vieillessement actif

Diagnostic et systèmes de données

Maladies chroniques évolutives : les ressources documentaires

Kit de prévention du risque routier professionnel

De la fiche d'entreprise au document unique - La prévention en actions

Charte télétravail de l'Observatoire départemental du Dialogue Social de l'Hérault

Covid 19 : Du risque sanitaire à une vraie prise de conscience de l'usure professionnelle

Outil de prévention des pratiques addictives en milieu professionnel

Mise en place des CSE en Occitanie : une cartographie des élections des CSE en Occitanie - 2018 à 2020

Synthèse des ateliers RPS de 2019

Plaquette de prévention "Amiante en agriculture"

Sensibilisons les entreprises au risque chimique !

Fiches prévention des risques de chutes de hauteur en agriculture

Que faire de ses déchets d'amiante ? Suivez le guide !

Formations sur les risques psychosociaux en Occitanie

Contenu du kit RRP

<http://www.prst-occitanie.fr/>

Les lettres d'information du Plan régional santé au travail 2016-2020 en Occitanie

Kit de prévention du risque routier professionnel

Ce kit se présente sous forme d'une clé USB contenant 9 outils indispensables :

- un mode d'emploi du kit
- une plaquette d'interpellation
- une vidéo scribe permettant d'ouvrir le dialogue sur le risque routier
- un autodiagnostic pour le chef d'entreprise
- un diaporama utilisable à la carte
- une fiche d'évaluation pour toute manifestation
- 2 fiches d'analyse d'accident (de travail et routier)
- un tableau de recensement des outils existants sur le risque routier

Le kit "prévention du risque routier professionnel" sera distribué aux préventeurs et IPRP qui en font la demande par un membre du groupe de travail du PRST. Il est également disponible au téléchargement en bas de cette page.



Evaluer le risque routier



📍 Pour aller plus loin et mettre en place une démarche de prévention, merci de contacter les 2 pilotes du GT risque routier professionnel du PRST 3 :

✉ catherine.bematets@carsat-mp.fr

✉ ronan.malgoyre@carsat-lr.fr

📄 [Télécharger le kit de prévention du risque routier professionnel](#) (12,2 Mo)



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

POUR ALLER PLUS LOIN



Sites Internet

- www.inrs.fr
- <http://pedro.artifrance.fr>
- www.ameli.fr
- www.prst-occitanie.fr
- www.securite-routiere.gouv.fr
- <https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages/les-journees-de-la-securite-routiere-au-travail>
- www.observatoire-risqueroutierpro-psre.com
- www.entreprises.routeplussure.fr
- <https://conseilnational-securiteroutiere.fr/les-travaux/#les-rapports-dexperts>



La campagne Risque Routier dans le BTP du 09 mai au 17 juin 2022

- Une campagne de communication
- Une campagne d'information et de sensibilisation
- Une campagne terrain : un diagnostic, un baromètre et des accompagnements d'entreprise

<https://zerorisqueroutierbtp.fr/>

0 RISQUE ROUTIER

ON AVANCE !

Dans le BTP, on progresse toujours en prévention. Entre les véhicules, le chargement des matériels, les porteurs de matériaux... aigle les accidents graves. Du 09 mai au 17 juin 2022, venez tester votre niveau de sécurité et de savoir les notions clés à maîtriser. Les formations dédiées à vos métiers et tous les outils qui vous servent de soutien : [zerorisqueroutierBTP.fr](https://zerorisqueroutierbtp.fr)

ZERO RISQUE ROUTIER DANS LE BTP

OPFBTP



PLAN RÉGIONAL
SANTÉ TRAVAIL

Questions - réponses